

**Mémoire présenté à**

**La commission d'enquête et  
d'audiences publiques sur l'environnement  
concernant le**

**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE CARLETON-SUR-MER  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

**Par**

**Monique Lévesque  
Citoyenne de Maria**

**Le 7 novembre 2006**

**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE CARLETON-SUR-MER  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

Monsieur Joseph Zayed, président  
Commission d'enquête et d'audiences publiques  
en environnement  
Mesdames et messieurs de la Commission du B.A.P.E

Je me présente : Monique Lévesque, citoyenne de Maria.  
Je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour vous exprimer mon opinion et mes questionnements concernant le projet de parc éolien de Carleton-sur-mer par Cartier Énergie éolienne Inc., compagnie originaire de Calgary.

Ce projet m'intéresse car il touche toute la population environnante de la région de Carleton-sur-mer et qu'il est subventionné, en partie, à même nos impôts fédéraux. Permettez-moi de mentionner, de prime abord, que je suis en faveur de l'énergie éolienne à petite échelle car c'est ainsi qu'elle reste verte. Comme le disait si bien Schumacher : "small is beautiful". Je rajouterais "and greener".

Pour avoir assisté aux audiences publiques des 17 et 18 octobre derniers, j'avoue que je me pose encore beaucoup de questions.

- ✓ La première concerne les études de vent. Pourquoi investir 170 millions sur des éoliennes qui, selon l'étude d'impact, ne fonctionneront qu'environ 51 jours par année.
- ✓ Pourquoi investir 170 millions pour ne créer que 10 emplois; il me semble que cela fait cher de l'emploi pour un projet qui, à mon avis, n'est pas véritablement durable.
- ✓ Cette autre question me laisse perplexe : les éoliennes ont été placées sur la carte avant l'étude d'impact. Pouvons-nous croire que le bien de la population prime ici ? Lors des audiences, toutes les réponses de Cartier Énergie éolienne Inc. me sont apparues un peu biaisées en leur faveur.
- ✓ Les nacelles des éoliennes seront placées à une hauteur d'environ 25 étages. On y accédera par une échelle à palliers. Je m'interroge aussi de la possibilité d'incendies de ces nacelles et des graves

conséquences sur l'environnement. Les experts nous ont dit qu'advenant un incendie, on les laisse brûler car il n'est pas possible d'éteindre à cette hauteur. Ces résidus, très toxiques et cancérigènes, se déposeront donc sur le sol qui ne possède pas de qualité tampon puisque ces tours seront, en partie, installées sur la roche mère de calcaire, tellement friable. Cartier Énergie éolienne Inc. nous a confirmé qu'ils ne procéderont pas au dynamitage mais il est très probable que les sous-traitants y aient recours pour produire leur béton. Ne pourrions-nous pas exiger d'interdire à Cartier et à ses sous-contractants tout dynamitage sur l'emplacement des travaux? Monsieur le Président, je frissonne à la pensée que ces déchets toxiques, multipliés par 73 fois, pourraient, suite à de tels travaux, par contamination croisée, tarir pour toujours toutes les sources d'eau potable de la région, y compris la rivière verte et la rivière Cascapédia car bon nombre des éoliennes proposées seront situées dans le bassin versant est.

- ✓ Parlons de l'impact visuel. Je suis allée sur le côté nord de la péninsule à Baie-des-Sables (St-Ulric). Pour moi, c'est une vraie catastrophe : briser ainsi de si beaux paysages et ce, sans compensation juste pour les gens qui y habitent. Il ne faut pas que cela arrive ici, dans la Baie-des-Chaleurs, l'une des 10 plus belles baies au monde, selon le guide Michelin.
- ✓ Je m'interroge aussi de l'impact sur les communications qu'auront ces éoliennes. Je n'ai pas pu assister à la rencontre du 18 octobre au soir pour raisons familiales. Je n'ai donc pas pu poser de questions aux spécialistes à ce sujet. Un rapport nous indique que cela brouillera les ondes radio et télévision. La population socio-économiquement faible de la Baie-des-Chaleurs devra-t-elle forcément se brancher sur le câble pour avoir accès aux informations régionales, canadiennes ou internationales ou encore, renoncer à ce droit ?
- ✓ Lors des audiences du 17 octobre, monsieur Dufort de Cartier Énergie éoliennes Inc., nous a dit que les éoliennes qui seront érigées à Carleton ont une durée de vie d'environ 20 ans mais qu'en général, on prévoit les démanteler dans 15 ans car cela coûte trop cher à réparer. Ma réflexion est : est-ce cela un développement durable, 15 ans? Que fera Hydro-Québec dans 15 ans, alors que les besoins seront encore plus grands, elle qui a tant besoin de cette énergie

immédiatement ? Je n'ose croire qu'Hydro-Québec n'a pas de vision à plus long terme... Songez, Monsieur le Président, que dans 15 ans, toutes les éoliennes de la Gaspésie seront démantelées presque en même temps. Une énergie verte...jetable!

- ✓ Cartier Énergie éolienne Inc. dit qu'ils démantèleront ces éoliennes mais il n'est pas précisé s'ils en disposeront aussi. Après avoir visité les lieux où sera installé le projet éolien, je me dis que ce ne seront plus des tas de débris de matières ligneuses biodégradables qu'ils pourraient laisser sur place, comme nous l'avons constaté lors de notre visite matinale mais des débris de tours de métal de 180 mètres de hauteur, sans compter des milliers de litres d'huiles usées (200 litres par éolienne). Et nous, que laisserons-nous aux générations qui nous suivent, des cimetières de ferraille ? . De l'eau non potable ? Pour moi, le développement durable va plus loin qu'une génération. Les océans, les forêts sont vidés à cause d'un développement anarchique des ressources et d'une vision non durable de développement et le projet éolien de Carleton par Cartier Énergie éolienne Inc. va malheureusement encore dans ce sens. Ces promoteurs, qui ne sont pas d'ici, se foutent de ce qu'il adviendra après que leurs profits seront réalisés; ils n'ont pas de vision de développement durable car ce n'est pas leur priorité. Monsieur le Président, j'ai pris connaissance du contrat signé entre Cartier Énergie éolienne Inc. et Hydro-Québec. C'est une vraie trahison présentée sur un plateau d'argent.

Par conséquent, je crois sincèrement que ce projet ne devrait pas être développé tel que présenté. Il me semble que ce devraient être les communautés, en collaboration avec Hydro-Québec, notre fleuron national, qui devraient avoir droit de regard en tout premier lieu sur ce type de développement parce que ces terres publiques leur appartiennent et aussi parce que leurs préoccupations seraient plus intéressées à faire un développement durable en ce sens que tout comme Hydro-Québec, ces éoliennes appartiendraient aux communautés qui seraient enclines à faire durer le plus longtemps possible ces retombées économiques et donc d'en faire un développement durable qui irait bien au-delà des 15-20 ans prévus.

Je suggère donc qu'un développement plus petit, mieux encadré et pensé, avec des retombées compensatoires importantes et durables pour

les régions soit mis en place afin de préserver la qualité de vie de ses habitants, l'environnement, les paysages et donc les régions comme la nôtre qui ont tant besoin de retombées économiques durables pour leur survie.

Finalement, je remercie la Commission du B.A.P.E. de m'avoir entendue. Il ne fait aucun doute que cette commission est nécessaire pour le peuple. En attendant, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Monique Lévesque, citoyenne de Maria